



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



# Inondations

Que faire ?



VOTRE FAMILLE  
EST-ELLE PRÊTE?

[www.Preparez-vous.ca](http://www.Preparez-vous.ca)



Sécurité publique  
Canada

Public Safety  
Canada

Canada



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	1
Avant une inondation .....	2
Pendant une inondation .....	3
Après une inondation .....	4
Nettoyage .....	5
Avant de regagner la maison .....	9
Préparer un plan d'urgence .....	10
Avoir une trousse d'urgence .....	10
Ressources .....	12

### Nos partenaires

La présente brochure a été produite par Sécurité publique Canada en collaboration avec l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge canadienne, Ressources naturelles Canada (RNCan) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Elle est disponible en version électronique à l'adresse **[www.Preparez-vous.ca](http://www.Preparez-vous.ca)**.

Cette brochure est également offerte dans divers formats (audio, braille, gros caractères et cédérom). Pour commander, composez le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232); TTY : 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008

N° de catalogue : PS48-9/1-2008

ISBN : 978-0-662-05549-5

Imprimé au Canada





## INTRODUCTION

*Les inondations sont le danger naturel qui survient le plus fréquemment au Canada, et elles sont les plus coûteuses en ce qui a trait aux dommages matériels. Les inondations peuvent survenir dans toutes les régions, rurales ou urbaines. Jusqu'à maintenant, des centaines de milliers de Canadiens ont été affectés par des inondations. Elles peuvent se produire à tout moment de l'année et sont le plus souvent causées par une pluie torrentielle, une fonte rapide d'un manteau neigeux épais, des embâcles ou, plus rarement, par la défectuosité d'un barrage naturel ou construit par l'homme.*

Toutes les rivières canadiennes inondent la terre à un moment donné. La possibilité d'inondation est particulièrement élevée dans les terres basses inondables qui sont défrichées.

Une crue soudaine, qui laisse très peu de temps pour avertir la population, peut-être causée par des ouragans, des tempêtes violentes, des tsunamis ou la rupture de barrages.

Bien que tous les ordres du gouvernement s'efforcent d'atténuer les répercussions des inondations, les particuliers jouent également un rôle important. Nous sommes tous responsables de protéger nos foyers et nos familles. En planifiant à l'avance et en prenant des mesures pratiques pour se préparer, vous pouvez faire votre part pour atténuer les répercussions des inondations.

Cette publication porte sur **les trois étapes de base** à suivre pour se préparer à des inondations : connaître les risques dans sa région et les mesures de protection, préparer un plan d'urgence et avoir une trousse d'urgence.

## AVANT UNE INONDATION

### *Protéger votre maison avant, pendant et après une inondation.*

#### **Pour réduire la probabilité de dégâts causés par une inondation**

- Calfeutrez le pourtour des fenêtres du sous-sol et le bas des portes du rez-de-chaussée.
- Assurez-vous que les descentes pluviales rejettent l'eau à une distance suffisante de la maison pour qu'elle s'écoule dans la direction opposée à celle-ci.
- Vous pourriez également installer dans votre sous-sol une pompe de puisard et des drains de plancher à clapet antiretour.
- N'entreposez pas vos documents importants au sous-sol. Conservez-les sur les étages supérieurs, ce qui les prémunira contre les inondations.

#### **Si on s'attend à ce qu'une inondation se produise**

- Fermez les appareils de chauffage du sous-sol ainsi que le robinet de gaz à l'extérieur de la maison.
- Prenez des précautions particulières pour protéger les appareils de chauffage à l'électricité, au gaz naturel ou au propane.
- Si vous disposez d'assez de temps, communiquez avec votre fournisseur d'électricité ou de gaz pour obtenir des instructions sur la façon de procéder.
- Ne coupez l'alimentation en électricité que si la zone autour de la boîte à fusibles est complètement sèche. Lorsque vous coupez l'alimentation, tenez-vous à l'écart de la boîte à fusibles et tournez votre visage pour ne pas y faire face directement. Ayez une lampe de poche avec vous.

#### **Si une inondation est imminente**

- Déplacez les meubles, les appareils électriques et les autres biens au-dessus du niveau du sol.
- Placez en lieu sûr les substances toxiques comme les pesticides et les insecticides, afin de prévenir la pollution de la zone inondée.
- Enlevez les cuvettes des toilettes et bouchez le tuyau d'évacuation ainsi que le drain au sous-sol au moyen de bouchons de bois.
- Séparez le raccord des gouttières, si celui-ci est lié à l'égout de la maison.

- Les sacs de sable ou des barrières de polyéthylène peuvent être un excellent moyen d'empêcher l'eau d'entrer dans la maison. Suivez les instructions que vous donnent les responsables locaux des opérations d'urgence.
- Ne tenter pas de couper l'alimentation en électricité s'il y a de l'eau à proximité. Le contact de l'eau avec des fils électriques peut avoir des conséquences mortelles. Quittez votre maison immédiatement et n'y retournez pas jusqu'à ce que les autorités civiles vous disent qu'il n'y a plus de danger.

## PENDANT UNE INONDATION

***Écoutez la radio pour savoir quelles régions sont touchées et quelles routes sont sécuritaires, ainsi que pour savoir où vous rendre et quoi faire si l'équipe d'urgence locale vous demande de quitter votre foyer.***

- Gardez votre trousse d'urgence à portée de main, dans un contenant portable comme un sac de voyage, un sac à dos ou une valise à roulettes.

### **Si vous devez évacuer**

- Quittez votre maison lorsque les responsables locaux des opérations d'urgence le conseillent. Le fait d'ignorer ce conseil pourrait mettre en danger votre sécurité et celle de votre famille, ainsi que la sécurité des gens qui pourraient éventuellement devoir venir vous sauver.
- Apportez avec vous votre trousse d'urgence.
- Empruntez les routes désignées par les responsables. Ne prenez pas de raccourcis, car ils pourraient vous mener à des endroits bloqués ou dangereux.
- Prenez les dispositions nécessaires pour vos animaux de compagnie.
- Si vous avez le temps, laissez une note disant à quel moment vous êtes parti et où. Si vous avez une boîte aux lettres, laissez-y la note.

### **Ne traversez jamais une zone inondée**

- Si vous êtes à pied, ne traversez jamais une zone inondée. Le courant pourrait vous emporter.

- Si vous êtes en voiture, ne circulez pas dans les eaux d'inondation ni dans les passages inférieurs. L'eau peut être plus profonde qu'il n'y paraît, et vous pourriez rester pris ou votre véhicule pourrait être emporté par un courant fort.
- Évitez en outre de traverser un pont si l'eau est haute et le courant très fort.
- Si vous êtes pris dans un secteur où l'eau monte très vite et que votre voiture tombe en panne, abandonnez-la. Sauvez-vous ainsi que vos passagers.

## APRÈS UNE INONDATION

### Regagner votre maison

- Ne retournez pas chez vous jusqu'à ce que les autorités civiles vous disent qu'il n'y a plus de danger.
- Si l'alimentation en électricité n'a pas été coupée avant l'inondation, n'entrez pas dans votre demeure jusqu'à ce qu'un électricien qualifié ait déterminé qu'il n'y a plus de danger.
- Soyez prudent lorsque vous revenez à la maison après une inondation.
- Les appareils qui ont été mouillés lors de l'inondation risquent de créer un choc électrique ou un feu lorsqu'ils seront mis en marche. N'utilisez aucun appareil électrique, de chauffage, de pression ou de système d'égout jusqu'à ce qu'un électricien qualifié les ait nettoyés, séchés et inspectés.
- Le panneau d'alimentation en électricité doit être nettoyé, séché et testé par un électricien qualifié afin de vous assurer qu'il est sécuritaire.
- Selon où vous vivez, celui qui est chargé des inspections au niveau municipal ou provincial est responsable des permissions requises auprès des compagnies d'électricités en ce qui a trait à la réalimentation en électricité de votre maison.

### Intégrité structurale

- Assurez-vous de l'intégrité structurale de votre demeure.
- Portez attention à tout affaissement ou déformation des murs ou des planchers.
- Attention aux trous dans le plancher, aux éclats de verre et autres débris dangereux.

## Eau

- Les eaux de crue peuvent être grandement contaminées par des eaux d'égout et d'autres substances polluantes. Elles peuvent provoquer des maladies et des infections.
- Si la couleur, l'odeur ou le goût de l'eau que vous consommez laissent croire qu'elle est contaminée, ne la consommez pas.
- Les articles ménagers endommagés par l'inondation devront être jetés conformément aux règlements en vigueur dans votre localité.

## Documentation

- Entrez tous les documents de valeur qui ont été touchés dans un congélateur jusqu'à ce que vous en ayez besoin (après le nettoyage, communiquez avec votre avocat pour déterminer si les documents touchés par l'inondation doivent être conservés ou s'il suffit de conserver les renseignements qu'ils contiennent).
- Si possible, documentez les dommages causés par l'inondation avec un appareil photo ou une caméra vidéo.
- Le total des dommages à votre propriété doit être communiqué sans tarder à votre agent d'assurances et à votre municipalité.

## NETTOYAGE

***Remettez votre maison en ordre le plus tôt possible afin de protéger votre santé et d'éviter d'autres dommages. Réduisez au minimum vos contacts avec les eaux de crue ou tout ce qui peut avoir été en contact avec celles-ci. Pendant le nettoyage, éloignez les enfants des régions contaminées.***

## Matériel recommandé pendant le nettoyage à la suite d'une inondation

- Gants
- Masques et autre matériel de protection
- Seaux, vadrouilles et racloirs en caoutchouc
- Sacs à ordures en plastique
- Détergent non parfumé
- Grands contenants pour la literie, les vêtements et les linges imbibés et des cordes à linge pour les faire sécher



## Matériel supplémentaire

- Il vous faudra peut-être louer ou acheter des rallonges électriques, des pompes submersibles, un aspirateur industriel, un détecteur de monoxyde de carbone ainsi que des déshumidificateurs, des ventilateurs ou des appareils de chauffage.
- Lorsque vous utilisez ce matériel, assurez-vous que les rallonges électriques ne touchent pas l'eau.

## Eau

- Évacuez les eaux de crue par étape (environ un tiers du volume par jour), car si le sol est encore saturé et que l'eau est évacuée trop rapidement, les murs ou le plancher pourraient bomber.
- Utilisez des pompes ou des chaudières pour enlever l'eau accumulée, puis un aspirateur d'atelier pour ramasser le reste.
- Pour obtenir des instructions sur la désinfection et la restauration des puits et des citernes, communiquez avec l'autorité sanitaire de votre région ou l'organisation de gestion des urgences de votre province.

## Cour

- Retirez de la cour les débris et les résidus urbains, où peuvent se développer les bactéries et la moisissure.

## Chauffage et appareils électroménagers

- Ne chauffez pas votre maison à une température supérieure à 4°C (à peu près 40°F) jusqu'à ce que toute l'eau ait été retirée.
- Si vous utilisez des pompes ou des appareils de chauffage à essence, au kérosène ou au propane, achetez et installez un détecteur de monoxyde de carbone. L'équipement à combustion peut produire des quantités mortelles de monoxyde de carbone s'il n'est pas au point ou que son échappement est mal ventilé.
- N'utilisez pas les électroménagers, les prises électriques, les boîtes de commutation ni les panneaux électriques qui ont été immergés tant que les services publics locaux ne les ont pas vérifiés.
- Que votre système de chauffage soit au bois, au gaz ou à l'électricité, un technicien qualifié doit l'inspecter de façon approfondie avant que vous ne l'utilisiez. Remplacez le moteur du ventilateur de l'appareil de chauffage, ses interrupteurs et son panneau de contrôle s'ils ont été immergés.
- Les conduits d'air pulsé et de reprise qui ont été mouillés devraient être nettoyés soigneusement ou remplacés.

- Remplacez les filtres et l'isolation des générateurs d'air chaud, des chauffe-eau, des réfrigérateurs et des congélateurs s'ils ont été mouillés. Par contre, il pourrait être moins coûteux de remplacer ces appareils.

### Saletés et débris

- Enlevez tout matériel trempé et sali ainsi que les débris.
- Ouvrez les murs et enlevez les cloisons sèches, le lambris et l'isolation situés à moins de 50 centimètres (20 pouces) au-dessus de la marque la plus élevée du niveau de l'eau.
- Lavez à grande eau la saleté sur les murs et les meubles en bois massif, puis rincez-les plusieurs fois.
- Lavez et essuyez toutes les surfaces et les structures avec de l'eau et un détergent non parfumé. Rincez le tout.

### Drain de sol

- Rincez et désinfectez le drain de sol et la pompe de puisard avec de l'eau et un détergent. Frottez-les avec une brosse pour enlever les saletés et les souillures graisseuses.
- Nettoyez ou remplacez les drains de fondation à l'extérieur des fondations s'ils sont bouchés. Consultez un professionnel pour obtenir des conseils ou retenez ses services pour effectuer les travaux nécessaires.

### Structures

- Ventilez ou déshumidifiez la maison jusqu'à ce qu'elle soit totalement sèche.
- Rincez puis nettoyez tous les planchers le plus rapidement possible.
- Remplacez les revêtements de plancher qui ont été pénétrés profondément par les eaux de crue ou d'égout.
- Nettoyez le vide des murs intérieurs et du plancher à l'aide d'une solution d'eau et de détergent non parfumé.

### Tapis et meubles

- Il faut sécher les tapis au cours des deux premiers jours. Pour les grandes surfaces, retenez les services d'un professionnel qualifié. Vous devez vous défaire immédiatement des tapis qui ont trempé dans les eaux d'égout.
- Enlevez la boue et la terre laissées sur les meubles, les électroménagers, etc.
- Si les articles sont simplement humides, laissez sécher la boue, puis enlevez-la avec une brosse.

- Pour vérifier si un article est sec, apposez une pellicule plastique alimentaire transparente sur une partie de la surface de l'article. S'il est encore humide, la partie recouverte deviendra plus foncée que la partie non recouverte. Faites sécher l'article jusqu'à ce que ces marques foncées n'apparaissent plus.
- En ce qui concerne les meubles capitonnés, communiquez avec un professionnel pour savoir ce qui peut être récupéré. Entre-temps, retirez les coussins et faites-les sécher séparément. N'enlevez pas le tissu de recouvrement. Placez les meubles sur des blocs et installez des ventilateurs en dessous.
- Meubles en bois : enlevez les tiroirs et ouvrez les portes. Ne les faites pas sécher rapidement, car le bois risquerait de craquer.

### Moisissure

- La moisissure peut causer de graves problèmes de santé aux occupants d'immeubles ayant déjà été inondés, même longtemps après l'inondation.
- Pour que vos frais soient réglés par les assurances, il se peut que vous ayez à faire nettoyer votre maison par des professionnels. Communiquez avec votre compagnie d'assurances.
- Portez un masque et des gants jetables lorsque vous procédez au nettoyage d'une pièce qui présente des traces de moisissure.
- Afin de limiter la croissance de la moisissure, placez les articles dans un endroit frais et sec dans les 48 heures qui suivent, et installez des ventilateurs.
- Par ailleurs, les textiles, les fourrures, le papier et les livres peuvent être congelés jusqu'à ce vous ayez le temps de leur donner l'attention nécessaire.
- Les moisissures humides s'étendront si on les essuie. Laissez-les sécher puis transportez les articles à l'extérieur pour les brosser.
- Afin de tuer les spores de moisissure, vous pouvez pulvériser une petite quantité d'alcool à friction sur les articles.

### Aliments et médicaments

- Les conserves qui n'ont pas été endommagées doivent être lavées et désinfectées à fond.
- Jetez tous les médicaments, les produits cosmétiques et les autres articles de toilette qui ont été exposés aux eaux de crue.
- Jetez tous les aliments qui suivent s'ils ont été exposés aux eaux de crue :

- le contenu du congélateur ou du réfrigérateur, notamment toutes les viandes ainsi que les fruits et les légumes frais;
- les aliments en boîte;
- les boissons en bouteille et les produits en pot, puisque les surfaces sous les sceaux des pots et des bouteilles ne peuvent être désinfectées à fond;
- les conserves fortement bosselées ou qui ont coulé.

### **Ce qu'il faut jeter**

Tout matériel d'isolation, les meubles en panneaux de particules, les matelas et sommiers, les jouets rembourrés, les oreillers et le revêtement des meubles qui ont été exposés aux eaux de crue.

### **Ce qui peut être récupéré**

- La charpente des meubles de grande qualité peut souvent être récupérée. Elle doit d'abord être nettoyée, désinfectée et rincée, puis séchée à l'aide d'un ventilateur sans être mise directement au soleil ou près d'une source de chaleur. Si elle sèche trop rapidement, le bois pourrait tordre ou craquer.
- Les vêtements peuvent être nettoyés. Grattez le linge lavable pour enlever le plus gros de la saleté. Rincez-le et lavez-le plusieurs fois avec du détergent et faites-le sécher rapidement.

## **AVANT DE REGAGNER LA MAISON**

*Après la décrue des eaux, vous ne devez pas regagner votre maison si :*

- l'approvisionnement normal en eau n'a pas été inspecté et déclaré officiellement propre à l'utilisation;
- chaque pièce contaminée par l'inondation n'a pas été complètement nettoyée, désinfectée et asséchée en surface;
- tous les ustensiles et les assiettes n'ont pas été nettoyés et désinfectés à fond – en utilisant de l'eau bouillante ou une solution de stérilisation composée d'une partie de produit à blanchir au chlore et de quatre parties d'eau, rincez les assiettes et les ustensiles à fond;
- vous n'avez pas accès à des installations sanitaires appropriées. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter les autorités sanitaires locales.

## PRÉPARER UN PLAN D'URGENCE

*Tous les foyers canadiens devraient avoir un plan d'urgence. Ce plan vous aidera, votre famille et vous, à savoir quoi faire en cas d'une urgence. N'oubliez pas que vous ne serez peut-être pas ensemble si une inondation ou une autre urgence survient.*

Commencez par discuter de ce qui pourrait arriver et de ce que vous devriez faire à la maison, à l'école ou au travail si une urgence survenait. Préparez une liste de ce qui doit être fait à l'avance. Rangez les documents importants de votre famille, comme les actes de naissance, les passeports, les testaments, les documents financiers, les polices d'assurance, etc., dans des contenants imperméables à l'eau. Désignez une personne qui vit à l'extérieur de votre région avec qui vous communiquerez en cas d'urgence.

Mettez votre plan par écrit et mettez-le en pratique avec toute la famille au moins une fois par année. Assurez-vous que chaque membre de la famille en a une copie à la portée de la main.

Pour plus de renseignements sur la façon de dresser un plan d'urgence, veuillez composer le 1 800 O-Canada ou consulter le site **www.Preparez-vous.ca** pour télécharger ou remplir un plan d'urgence en ligne.

## AVOIR UNE TROUSSE D'URGENCE

*En situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles de base. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans électricité ni eau courante. Soyez prêt à être autonome pendant au moins 72 heures.*

Vous avez possiblement déjà certains des articles nécessaires, entre autres, une lampe de poche, une radio à piles, de la nourriture et de l'eau. Ce qui compte, c'est que ces articles soient bien ordonnés et faciles à trouver. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir?

Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter (dans un sac à dos, un sac de voyage ou une valise sur roulettes), et mettez-la dans un endroit facile d'accès, comme la penderie de l'entrée. Assurez-vous que tous les membres de votre famille savent où elle se trouve.

### Trousse d'urgence de base

- Eau – au moins deux litres d'eau par personne et par jour. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation.
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (n'oubliez pas de remplacer les aliments et l'eau une fois l'an)
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Trousse de premiers soins
- Articles particuliers comme des médicaments d'ordonnance, de la préparation pour nourrissons ou de l'équipement pour les personnes ayant des besoins particuliers
- Clés additionnelles de la voiture et la maison
- Argent comptant en petites coupures, par exemple des billets de 10 \$ (les chèques de voyage sont également utiles) et de la monnaie pour les téléphones payants
- Une copie de votre plan d'urgence et les coordonnées des personnes à contacter

Vous pouvez aussi acheter la trousse d'urgence préemballée de la Croix-Rouge canadienne en visitant le site [www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca) ou celle préparée conjointement par l'Ambulance Saint-Jean et l'Armée du Salut en visitant le site [www.asj.ca](http://www.asj.ca). Celle-ci est aussi disponible auprès de divers détaillants partout au Canada. Consultez le site [www.Preparez-vous.ca](http://www.Preparez-vous.ca) pour obtenir la liste des détaillants participants par province et territoire.



## RESSOURCES

### Ressources nationales

Autres publications de Sécurité publique Canada :

- Votre guide de préparation à une urgence
- Tremblements de terre : que faire?
- Pannes de courant : que faire?

Pour commander des publications ou pour obtenir plus de renseignements concernant la préparation aux urgences, veuillez consulter le site **[www.Preparez-vous.ca](http://www.Preparez-vous.ca)**.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – pour plus d'information sur le nettoyage de votre maison après une inondation, ou sur les réparations et les rénovations, vous pouvez communiquer sans frais avec la SCHL au 1-800-668-2642, ou consulter son site Web : **[www.schl.gc.ca](http://www.schl.gc.ca)**.

Croix-Rouge canadienne – **[www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca)**

Ressources naturelles Canada – **[www.rncan.gc.ca](http://www.rncan.gc.ca)**

Ambulance Saint Jean – **[www.asj.ca](http://www.asj.ca)**

### Ressources à l'échelon provincial-territorial

Pour obtenir des renseignements sur la préparation à une situation d'urgence à l'échelon régional ou local, communiquez avec votre organisation de gestion des urgences (OGU) :

*Alberta Emergency Management Agency*

Téléphone : 780-422-9000/Sans frais : 310-0000

[www.aema.alberta.ca](http://www.aema.alberta.ca) (site en anglais seulement)

Programme provincial de gestion des urgences de la Colombie-Britannique

Téléphone : 250-952-4913/Numéro d'urgence : 1-800-663-3456

[www.pep.bc.ca](http://www.pep.bc.ca) (site en anglais seulement)

Organisation des mesures d'urgence du Manitoba

Téléphone : 204-945-4772/Sans frais : 1-888-267-8298

Numéro d'urgence : 204-945-5555

[www.manitobaemo.ca](http://www.manitobaemo.ca) (site en anglais seulement)

Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick  
Téléphone : 506-453-2133/Sans frais (24/7) : 1-800-561-4034  
[www.gnb.ca/cnb/emo-omu](http://www.gnb.ca/cnb/emo-omu)

*Newfoundland and Labrador Emergency Measures Organization*  
Téléphone : 709-729-3703  
[www.ma.gov.nl.ca/ma/fes/emo](http://www.ma.gov.nl.ca/ma/fes/emo) (site en anglais seulement)

*Northwest Territories Emergency Measures Organization*  
Téléphone : 867-920-6133/Numéro d'urgence : 867-873-7554  
[www.maca.gov.nt.ca/safety/emergency\\_measures](http://www.maca.gov.nt.ca/safety/emergency_measures)  
(site en anglais seulement)

Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse  
Téléphone (24h) : 1-866-424-5620  
[www.gov.ns.ca/emo](http://www.gov.ns.ca/emo) (site en anglais seulement)

*Nunavut Emergency Management*  
Téléphone : 867-975-5403/Numéro d'urgence à composer en tout temps : 1-800-693-1666  
[cgs.gov.nu.ca/en/nunavut-emergency-management](http://cgs.gov.nu.ca/en/nunavut-emergency-management)  
(site en anglais seulement)

Gestion des situations d'urgence Ontario  
Téléphone : 416-314-3723/Sans-frais : 1-877-314-3723  
[www.ontario.ca/gdu](http://www.ontario.ca/gdu)

Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard  
Téléphone : 902-888-8050/Après les heures de bureau : 902-892-9365  
[www.peiemo.ca](http://www.peiemo.ca) (site en anglais seulement)

Ministère de la Sécurité publique - Québec  
Téléphone : Sans frais : 1-866-776-8345  
Information générale (Services Québec) : 1-877-644-4545  
[www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)

*Saskatchewan Emergency Management Organization*  
Téléphone : 306-787-9563  
[www.cps.gov.sk.ca/SaskEMO](http://www.cps.gov.sk.ca/SaskEMO) (site en anglais seulement)

*Yukon Emergency Measures Organization*  
Téléphone : 867-667-5220 / Sans frais : 1-800-661-0408  
[www.community.gov.yk.ca/emo/index.html](http://www.community.gov.yk.ca/emo/index.html) (site en anglais seulement)



[www.Preparez-vous.ca](http://www.Preparez-vous.ca)



Sécurité publique  
Canada

Public Safety  
Canada

Canada